

## LETTRE AU JUGE

Marc-Édouard Nabe

Monsieur le Juge,

Vous m'avez donc condamné, le 20 juillet 2018, à verser à madame Naïma Haoulia la somme de 7 500 euros pour réparer le préjudice moral qu'elle aurait ressenti à la lecture de ma lettre ouverte à elle adressée, publiée le 7 juin dans ma gazette virtuelle *Nabe's News*, et intitulée : « *Où puis-je vous la mettre, Maître ?* »

Vous avez, en outre, ordonné que dans le numéro précédent de *Nabe's News*, selon les vœux de la plaignante, je fasse disparaître une photo professionnelle d'elle, trouvable publiquement sur Google, ainsi que toute mention de son nom et/ou de sa qualité, et même de celui dont elle est l'avocate, dans mon texte incriminé, ce qui revient tout simplement à le censurer sans autre forme de procès, si j'ose dire.

Vous n'avez pas honte, Cyrille Vignon ? Avez-vous pris conscience de la légèreté et en même temps de la gravité de votre geste ? Par une ordonnance de référé vite faite mal faite, vous jugez que je suis coupable et que ma lettre porte « à l'évidence atteinte à la dignité de la personne et au respect dû à sa qualité d'avocate », et que cet écrit « caractérise un trouble manifestement illicite qui porte un préjudice moral évident » à cette dame. Que d'évidences qui n'en sont pas !

Cyrille Vignon, selon votre bon vouloir, vous avez inventé un chef d'accusation qui fera date. Je le répète, le « trouble manifestement illicite qui porte un préjudice moral évident » ! Où a-t-on vu ça dans l'histoire de la législation ? Ça ne veut rien dire et ce n'est pas très juridiquement correct... Déjà, chaque terme est très discutable, pour ne pas dire interchangeable... Pourquoi pas : « préjudice évidemment illicite qui porte un trouble manifeste » ; ou alors : « manifestation illicitement évidente qui porte un trouble préjudiciable » (pour ne pas dire « qui trouble un préjudice portable ») ?...

Bref, qui peut évaluer le « préjudice » moral de madame Haoulia qui dit ce qu'elle veut en agitant sa boîte d'antidépresseurs ? Cyrille Vignon, vous avez préféré ignorer que dans sa stupide assignation, madame Haoulia a fait une confusion patente entre diffamation et injure qu'elle amalgame de façon fautive, ce qui aurait mérité l'annulation pure et simple, car il n'y avait pas lieu à référer. Vous avez donc dû contourner ce vice de fond pour trouver une meilleure manière de me contraindre, et vous avez bricolé un nouveau grief sur mesure pour plaire à madame Haoulia... Selon vous, ma lettre ne peut en aucun cas se « rattacher à l'inconvenance triviale ou grivoise pratiquée à titre satirique ou humoristique, effectivement parfaitement tolérable quelle qu'en soit la navrante médiocrité intellectuelle ou artistique »... Êtes vous bien sûr d'avoir les moyens de jouer au critique littéraire en ayant trouvé à l'audience, paraît-il, ma lettre « pas très bien écrite » (peut-être trouverez-vous la vôtre mieux torchée ?), alors que votre décision, si vous me permettez de vous le faire remarquer, Monsieur le Juge, sans risquer un « outrage à magistrat », est un tissu pléthorique d'adjectifs superfétatoires ?

Vous n'avez pas honte, Cyrille Vignon, de décider que le texte d'un écrivain de soixante ans bientôt, ayant publié trente livres et des milliers de pages, doit être censuré en gros pour son mauvais goût et son inconvenance, choses abstraites, improuvables et hautement subjectives, à l'encontre d'une représentante du sexe dit « faible », ce qui (entre parenthèses) renforce, si j'ose dire, sa faiblesse ainsi admise ?

Vous n'avez pas honte, Cyrille Vignon, de décider que ma lettre n'a rien de drôle et qu'à cause de cette non drôlerie (*made in Vignon*), il faut en faire un délit inédit, puni par une sévère condamnation ? Tous les juristes autour de moi sont consternés par cette ordonnance et ils désirent qu'elle soit cassée purement et simplement. Il aurait été plus juste de considérer comme « tolérable » ma prose, quelle qu'en soit sa « navrante médiocrité », mais finalement non ! Vous la trouvez intolérable uniquement pour ne pas froisser une femme du sérail venue pleurnicher dans votre robe pendant plus d'une semaine, comme une hystérique simulatrice afin d'attendrir votre Honneur.

Vous n'avez pas honte, Cyrille Vignon ? *Où puis-je vous la mettre, Maître ?* est mon premier texte censuré après trente-trois ans de publications, et il n'est pas loin d'être cocasse de remarquer que je « tombe » pour mon premier texte « publié » sur Internet. Il faut dire que c'était dans ma propre gazette, *Nabe's News*, mais pour une fois que je signe un texte sur Internet avant qu'il ne se retrouve sur du papier (bible en 2080, on parie ?), je suis condamné, sanctionné et censuré ! J'ai été bien inspiré ! Une page (si on peut appeler « une page » une page internet) et bingo : censure + 7 500 euros d'amende ! Je savais que j'étais un auteur cher mais pas à ce point. Avant, c'était les lecteurs qui payaient l'écrivain pour le lire, maintenant c'est – grâce à vous, les juges – l'écrivain qui doit payer pour avoir écrit quelque chose qui ne doit pas être lu ! Belle avancée... 7 500 euros, pour une lettre dont le titre pourtant est d'une littérature inattaquable qui respire la drôlerie, l'audace et la liberté, sans parler du renversement de toutes les valeurs cher aux plus grands excentriques qui a inspiré cet hommage rendu à l'avocate de mon adversaire ! C'est presque du *Cyrano de Bergerac*, mais ce genre de panache ne peut que vous échapper à vous tous, gens de Justice, enrobés dans vos principes satinés. En effet, quoi de plus éloigné d'un panache blanc qu'une robe noire ?

Et puis, quel symbole vous avez créé pour cette Haoulia (et qu'elle vous devra), en me condamnant ! Réellement équivoque celui-là pour le coup. On va pouvoir dire que « se faire » (attention rien de sexuel là-dedans) une femme comme elle, ça coûte 7 500 euros ! Elle n'est pas donnée, dites donc, votre copine... Je me demande si son client Laïbi l'a payée autant afin qu'elle le défende contre une accusation pour contrefaçon et destruction d'œuvre d'art pour laquelle il a été condamné à Paris, le 14 mars, à 4 500 euros seulement, la Justice étant toujours inéquitable, comme on sait. On devrait l'appeler l'Ajustice !

Cyrille Vignon, vous avez beau l'avoir « jugée », ma lettre à Naïma Haoulia circulera autrement et je n'y pourrai rien et vous non plus. Vous l'avez censurée de mon *Nabe's News* mais combien de blogs, de sites, de forums vont la reprendre ? Haoulia va-t-elle doubler sa dose de cachets quotidiens ? La Justice ne peut rien contre un texte, même si elle le censure, voilà la vraie loi : on ne vous a pas appris ça, à l'école de la magistrature ? De Molière à Balzac, en passant par le marquis de Sade, vous avez des centaines d'exemples parlants.

Je ne vous ferai pas honte, Monsieur le Juge, en vous rappelant qu'en 1857, après avoir échoué à faire condamner *Madame Bovary* de Flaubert, le juge Pinart s'est rattrapé sur le pauvre Baudelaire, plus fragile, en lui censurant six poèmes du premier recueil de sa vie qu'il publiait, *Les Fleurs du Mal*. C'est Naïma Haoulia maintenant la Fleur du Mal ! Parce qu'on ne peut être qu'une fleur du Mal quand on se frotte à un cactus du Bien comme moi ! Et qu'on croit en plus ne pas s'y piquer sans conséquence, pauvre fleur déjà fanée pour l'éternité !...

Quand je cite ainsi d'illustres exemples, un magistrat de Paris a déjà ricané en disant que je me prenais pour Dostoïevski ou pour Homère. Je l'ai vite remise en place. Rassurez-vous, je ne me vois pas en Nabaudelaire ! Ce que vous ne comprenez pas, tous, c'est qu'un artiste ne se *prend* pas pour un autre : il *est* un autre (comme a dit l'autre), à partir du moment où il a su prouver qu'il se situait dans la filiation de tous ceux qui l'ont précédé. Son parcours parle pour lui, et il tisse, il file, par son œuvre et sa vie (deux laines entrelacées), une tapisserie commune et tendue depuis la Bible jusqu'à lui-même : le langage. À votre façon, vous aussi, Cyrille Vignon, vous êtes dans une filiation : celle des juges qui ont condamné des écrivains et dans le strict sillage d'Ernest Pinart.

Rien que ça aurait dû vous mettre la puce à l'oreille, mais il n'y a pas plus de puce dans l'oreille d'un juge que de saumon fumé dans la bouillabaisse. Là aussi, il y a des règles et des sacrilèges que je ne vous apprendrai pas à vous, siégeant à Marseille, pas loin du vallon des Auffes. Si le saumon (ou le loup) y est proscrit, en revanche, entre la rascasse, la baudroie et la galinette, la haoulia a désormais toute sa place dans cette soupe à la grimace marseillaise que vous m'avez tous servie, comme à un vulgaire Parigot, oubliant un peu vite que je suis né à la clinique Bouchard !... Que vous le vouliez ou non, Cyrille Vignon, votre poissonne préférée fait désormais partie de la recette : elle n'a plus maintenant qu'à cuire à feu doux jusqu'à la fin de la Postérité. Pourquoi donneriez-vous tort, au profit d'un méchant écrivain qui a osé commettre le crime de lui adresser une lettre d'amour humoristique (ou d'humour amoristique, selon les avis), à une collègue de boulot qui par essence est intouchable ? Mais personne n'est intouchable pour un artiste, vous le sauriez si vous aviez étudié un tant soit peu les rapports tumultueux entre la Justice et la Littérature, Cyrille Vignon.

À ce qu'on dit, les avocats ne représentent en aucun cas les idées de leurs clients : j'ai pu constater exactement le contraire. Dans la plupart des cas, ils sont du côté des « idées » qui animent leurs clients, je dis bien leurs idées car ils ne sont pas du tout du côté des hommes de ces idées, à qui ils font payer cher de les défendre. Comme les prostituées en veulent à leur mac et les mercenaires à leur commanditaire, les avocats détestent leurs clients ! Ça, je l'ai observé très souvent... Aucune sympathie ni empathie réelle ! Vous ne verrez jamais un avocat sympathiser davantage avec son client, prendre autant de gants et d'égards qu'il ne le fait naturellement et avec abondance avec un autre avocat, fût-il provisoirement son adversaire...

En multipliant leurs honoraires tout au long de la procédure, les avocats arrivent repus au jour du procès (autant dire au jour de la corvée) et plaident avec une conviction factice dans une sorte de formalité finale qui n'a pour objectif que de se faire briller soi-même comme une autolampe d'Aladdin, et surtout de renforcer leur situation bourgeoise dans ce milieu de magistrats et de collègues, c'est tout. Le verdict leur importe peu, puisqu'ils ont déjà été payés et qu'ils ont récupéré au passage, et sans risque, la gloire des actes de leurs clients qu'eux n'auraient jamais eu le cran d'accomplir en leur nom. Une fois le procès perdu, les « maîtres » disparaissent ou alors, s'ils restent collés au condamné, c'est comme un paysan sur son tabouret, « en appel », près des mamelles pourtant déjà bien vidées de sa vache à fric, dans le seul but de se faire, qui sait, une autre petite séance de traite, bien juteuse, bien laiteuse...

Dans le genre « je m'investis à mort », Naïma Haoulia m'est apparue comme une dératée de la Cause ! De quel punch de convaincue jusqu'au trognon mignon fit-elle preuve lors du procès du 9 février ! C'est ce que je disais dans ma lettre, et tout le monde l'a remarqué : ce n'est pas possible que madame Haoulia soit avocate de Salim Laïbi par hasard.

Vous n'avez pas honte, Cyrille Vignon, de céder aux caprices d'une vieille pauvre fille dénuée de tout humour, qui n'a prêté serment que depuis peu et qui n'a pas les épaules pour se mesurer à moi ? Eh oui, ça s'enlaidit et vieillit vite, une femme, surtout

quand elle m'attaque!... Depuis qu'elle a gagné son procès contre moi, je ne peux plus voir Haoulia autrement que comme une poupée déglinguée, indisposée dans des règles éternelles que ma lettre aurait provoquées. Salim Laïbi semble avoir mis définitivement sa main en elle, pour actionner sa bouche afin de lui faire dire tout ce qu'il veut! Savez-vous que par votre sanction, vous vous faites indirectement le complice des agissements de ce porc d'Internet? Plusieurs éléments dans sa plaidoirie contre moi à Paris avaient montré déjà qu'elle n'était pas du tout éloignée des « combats » qui ont rendu « célèbre » son client dans son micro-milieu. Elle partage, au moins, sa campagne contre les vaccinations, elle-même s'étant produite en conférences à ce sujet.

Je ne peux pas croire que sur bien d'autres sujets, Haoulia ne suive pas ce fou de Saint-André qui, depuis des années, a été accusé à de nombreuses reprises, mais pas assez condamné à notre goût, et quand je dis « notre », je pense aux très nombreuses personnes qui ne comprennent toujours pas que Laïbi ne soit pas déjà enfermé dans un asile psychiatrique ou au fond d'une geôle des Baumettes pour complotisme aggravé... Les cacananiers de la Canebière le soupçonnent de bénéficier d'une indulgence culpabilisée de la part des pouvoirs publics marseillais qui tremblent que des punitions judiciaires méritées ne soulèvent la petite troupe d'adeptes des quartiers nord qu'il trompe et qui en ont fait leur gros gourou. Au lieu de lui faire fermer définitivement sa grande gueule et d'attendre de pied ferme trois casseurs de vitrines rue Saint-Fé, on ménage un faux docteur sujet à des bouffées délirantes... Bravo, le calcul! À lui seul, Laïbi a constitué une zone de non-droit qui lui donne tous les droits, par exemple celui de s'attaquer, basement toujours, à tous ceux (« ennemis » ou ex-amis confondus) qui critiquent ses « travaux » imbéciles de négateur de la réalité évidente des choses...

Pourtant, aussi bien à Marseille qu'à Paris, il est notoire que Salim Laïbi n'est rien d'autre qu'un complotiste maladif ayant toujours refusé de se faire vacciner contre ce virus contracté il y a dix ans, et que j'ai essayé jadis de lui soigner, en vain... Le problème majeur de notre époque, c'est que le complotisme n'est pas encore un délit, il le sera un jour si la Justice cesse de faire la sourde oreille (malgré toutes les puces qui n'y copulent pas) sur ce fléau réel pas encore répréhensible. Haoulia, en étant l'avocate de Laïbi, et vous, en étant le juge de son avocate, cautionnez la propagande mensongère qui grouille comme de la vermine chaque jour sur son blog [lelibrepenseur.org](http://lelibrepenseur.org).

Vous n'avez pas honte, Cyrille Vignon? N'avez-vous donc jamais jeté aucun œil à cette petite entreprise méridionale de *fake news* impunie que fait turbiner sans problème le client si « respectable » de la trop respectée Haoulia? Il suffit pourtant de cliquer... Car pour comprendre et juger cette affaire, un juge ne doit pas ignorer que non seulement Laïbi fut un de mes plus fidèles collaborateurs (2005-2010) avant de se retourner contre moi par pure vengeance, mais surtout qu'il est un propagandiste du révisionnisme le plus extrême, tel que l'a analysé un journal national comme *Le Point*, sur plusieurs pages, le 8 juin dernier.

À titre d'exemples, dans une de ses dernières vidéos mise en ligne le 5 février 2018, quelques jours avant le procès où je l'ai traîné à Paris, le client et ami de madame Haoulia affirme, avec une componction agressive qui ne tolère aucune contestation, que Mohamed Merah était innocent, que les frères Kouachi qui ont fait l'attentat contre *Charlie Hebdo* n'étaient pas des islamistes et plus globalement que les terroristes ne peuvent pas être des musulmans puisqu'ils sont des dégénérés, drogués, délinquants. Ah oui, et que Daech est une antenne de l'Arabie saoudite (ailleurs il dit de la CIA et du Mossad)!... Et tout cela n'est toujours pas passible de la moindre peine pénale? Plutôt que d'encourager la multiplication des petites plaintes lucratives en diffamation et injures, à quand des lois drastiquissimes contre ce complotisme gangrenant et ses propagateurs, destructeurs d'esprits faibles? Messieurs les Juges, n'êtes-vous pas assez fixés sur la capacité de nuisance mal évaluée de ce pitre répugnant, multipliant d'une façon pathologique les fariboles « conspiris »?

Seulement Laïbi est toujours poli, il dit toujours « monsieur » avant de salir une personne et de dire n'importe quoi à son sujet. Un mot cru qui dit la vérité est considéré par la Justice comme de la diffamation et/ou de l'injure. Alors qu'un mensonge, s'il est correctement formulé, est considéré comme de la liberté d'expression. Ça, Laïbi l'a compris et il en use et abuse, aux nez et aux barbes impassibles des juges somnolents (voir les gravures de Daumier qui n'ont pas pris une incision depuis un siècle et demi)...

Laïbi n'hésite pas, puisque votre loi le lui permet, à faire convoquer pour de faux motifs politiques au commissariat, au tribunal, celui à qui il en veut pour des raisons strictement personnelles. Et vous marchez tous, flics et juges, dans sa combine, parce qu'il emploie des moyens légaux mais pas moins criminels. Il ne dit jamais de gros mots, lui... Il est suffisamment gros lui-même, il est un gros mot incarné sur la Terre malgré ses manières d'obséquieux lèche-cul qui n'en pense pas moins. Vous oubliez qu'il vous traite, vous, les juges, toute la journée, derrière son écran, de francs-maçons, de sionistes, de dégénérés, et que face à vous, il devient le plus observant serviteur des règles démocratiques et républicaines, respectueux laïcard des triangles francs-macs trop rigolos... Il faudra que ça cesse un jour, peut-être cela cessera-t-il par un fait-divers dont vous serez tous responsables, car vous ne connaissez pas la folie du bonhomme, et vous relirez alors tous cette lettre en la trouvant trop tard divinatoire.

Toute la journée, Laïbi fait un travail de délateur, exactement comme sous l'Occupation, et de préférence anonymement. La plainte est son arme. Par appels, lettres, mails, il désigne, s'acharne à ce qu'on fasse jouer la loi, dont il connaît les tristes rouages, comme un bon petit Franchouillard poussiéreux des années Vichy (un comble pour un fils d'Algériens des années FLN!), tel qu'il le dénonce lorsqu'il reprend son identité pour signer ses articles fulminants contre les Français islamophobes asservis à « Israhell » (*dixit* LLP) ou au pouvoir des médias menteurs. Mais tout cela, vous préférez l'ignorer pour apprendre le « respect » à un écrivain qui ne fait que se défendre contre un harcèlement dédaigné par la Justice... Vous jouez avec de fausses valeurs, vieilles de plusieurs siècles: l'honneur, la bienséance, la politesse, la soumission, l'alignement, le respect... Le respect de quoi, le respect de qui? On me respecte moi quand on me supprime un texte en faisant exprès de ne pas savoir le lire? Et j'irrespecte « la femme », moi, quand je lui fais des compliments? Est-ce que rendre hommage à une femme est une atteinte à son honneur? Est-ce que prendre en compte la féminité d'une avocate est une injure faite à sa profession?

Pas question d'être le bouc-émissaire de l'atroce mouvement #BalanceTonPorc, car j'ai bien compris que vous vouliez faire un exemple en me condamnant, dans cette époque de terreur hormonale! De négationnisme de la féminité! D'encouragement légal de la misandrie, et j'en passe... Je suis un dommage collatéral de l'affaire Weinstein! Un comble! *Thanks, Harvey!*

Je paye quoi? Que mes grands-parents Taurel aient tenu un commerce de bas et de culottes fines 2, rue des Trois Mages de 1928 à 1978 (« L'Art du bas »)? C'est ça? J'ai des antécédents dans l'obsession sexuelle? C'est atavique, héréditaire? Vous voulez frapper fort, Cyrille Vignon, mais n'avez-vous pas honte d'être bien dans le mouvement, hyper sexiste pour le coup mais à l'envers, des balanceuses de porcs professionnelles qui terrorisent les hommes et qui les poussent, surtout quand ils ont une situation de pouvoir, à faire, pour leurs comptes à elles, pauvres névrosées, des exemples dans la société civile? C'était avant que, bien souvent, et contrairement aux apparences, les femmes étaient libres et révoltées. Aujourd'hui, avec le matraquage de la pseudo-respectabilisation de « la » femme, celle-ci est encore plus esclave et ne s'en rend pas compte. La femme 2018? Une sadique mal-aimée qui veut se faire passer pour une masochiste qui en a marre de l'être.

Malheur à vous, scribouillardes parisiennes (et marseillaises!) hypocrites qui « balancez » tout ce qui bande, sans faire le tri entre les vrais violeurs et ceux que vous excitez exprès pour leur couper les couilles ensuite ! Parce que vous fermez aux hommes le royaume des cieux, vous n’y entrez pas vous-mêmes, et vous n’y laissez pas entrer ceux qui veulent. Malheur à vous ; à cause de cela, vous serez jugées sévèrement !

Malheur à vous, femmes anti-femmes, parce que vous laissez ce qui est le plus important dans la loi de l’amour : le désir, la joie et la jouissance : c’est là ce qu’il faut pratiquer, sans négliger les autres choses. Conductrices aveugles d’autres paumées ! qui coulez le moucheron, et qui avalez le chameau !

Malheur à vous, thons hypocrites ! parce que vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat, et qu’au dedans ils sont pleins de refoulements mal psychanalysés et d’autonégations biologiques. Militante aveuglée ! nettoie premièrement l’intérieur afin que l’extérieur aussi devienne net.

Malheur à vous, salopes inavouées et hypocrites ! parce que vous ressemblez à des sépulcres blanchis, qui paraissent beaux au-dehors, et qui, au-dedans, sont pleins d’orgasmes de mortes et de toute espèce d’impuretés vaginales. De même, au-dehors, vous paraissez justes dans votre combat, mais au-dedans, vous êtes pleines d’hypocrisie et d’iniquité.

Malheur à vous, boudins toxiques ! parce que vous bâtissez les tombeaux des dragueurs et ornez les sépulcres des amants sincères, et que vous dites : « Si nous n’avions pas été asservies par nos pères, nous ne nous serions jamais senties forcées de répandre le sperme des prophètes de notre avenir ! » Serpents, race de vipères ! comment échapperez-vous au châtement de la Géhenne ?

C’est pourquoi, dès que vous croisez de simples séducteurs, des charmants et des allumeurs, vous tuez et crucifiez les uns, vous battez de verges les autres dans vos réseaux sociaux, et vous les persécutez de pays en pays, afin que retombe sur vous tout le sang innocent répandu sur la terre de celui qui ne demandait qu’à vous plaire et que vous avez dénoncé pour vous avoir proposé, entre votre lieu de travail et le premier hôtel venu, de passer un bon moment avec lui, comme si vous étiez des putes que, de toute façon, vous fantasmez toutes d’être ! Je vous le dis en vérité, tout cela retombera sur la génération de vos filles, anti-porcs hypocrites !

Femmes incestueuses qui tuez les vrais hommes et qui lapidez ceux qui vous séduisent, combien de fois ai-je renoncé à rassembler parmi vous les plus intelligentes et sexy – pléonasme ! – comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes ! Voici, votre vagin vous sera laissé désert ; car, en vérité je vous le dis, vous ne verrez plus désormais un seul mec s’approcher de vous pour vous aimer, jusqu’à ce que vous disiez : « Béni soit celui qui vénère ma chatte et veut me faire jouir au nom du Seigneur Sexe ! »

Monsieur le Juge, je me demande combien on fait payer à un type qui met sa main au cul d’une femme dans la rue, ou même qui sort son sexe en la regardant dans les yeux ? 7500 euros, vous êtes sûr ? Certainement pas ! Je voudrais savoir à quelle agression sexuelle correspond une telle somme pour pouvoir évaluer le délit de ma prose, car aujourd’hui on en est là : dire à une avocate qu’elle est belle et sexy et qu’elle ferait mieux de me défendre moi plutôt qu’une grosse outre à mensonges, arabe comme elle, qui vomit de tous ses pores le complotisme le plus venimeux, est plus grave que de coincer une femme inconnue sous une porte cochère et de lui trifouiller le vagin pendant qu’elle hurle de non-consentement... Féminisme, sors de ton trou ! Vous devenez fous, les gens raisonnables !

Vous allez me dire qu’il n’y a rien de personnel dans votre décision et que vous ne faites qu’appliquer la Loi ! Cette déresponsabilisation des juges, le marquis de Sade, autre condamné, censuré (et emprisonné) en son temps l’avait déjà noté :

« Si vous répondez comme les sots : *ce n'est pas moi qui juge, c'est la loi*, alors vous mécontentez tout le monde, alors vous ne ferez que des platitudes et vous vous rendrez insensiblement, vous et vos lois, en horreur à tout ce qui respire. » Gloire à celui qui a mis en scène, et dans de si scabreuses mais si réalistes postures, de hauts magistrats, des présidents, des juges pour montrer qu'ils pouvaient être eux aussi empoignés par les mêmes passions qu'ils répriment chez d'autres !

Sade... Voilà encore ce qu'il pensait de ses juges : « Ces sept ou huit tignasses poudrées à blanc, à qui je dois mes malheurs, revenant, l'un de coucher avec une honnête fille qu'il débauche, celui-ci avec la femme de son ami, cet autre s'échappant tout honteux d'une rue borgne, car il serait bien fâché qu'on découvrit ce qu'il vient de faire, celui-là d'un taudis souvent encore bien plus infâme – il me semble, dis-je, les voir tout chargés de luxure et de crimes s'attabler autour des pièces de mon procès, et là, le chef s'écriant dans l'enthousiasme du patriotisme et de l'amour des lois. »

Et voici ce qu'il fait dire de lui par eux au sujet de son affaire : « Comment, ventrebleu ! mes confrères, ce petit avorton qui n'est ni président ni maître aux comptes a voulu jouer comme un conseiller de grand-chambre ? Ce petit gentilhomme campagnard a voulu s'ingérer à croire qu'il lui était permis de nous ressembler ? Quoi ! sans hermine et sans mortier, il s'est fourré dans la cervelle qu'il y avait une nature pour lui comme pour nous, comme si la nature pouvait être analysée, violée, bafouée par d'autres que les interprètes de ses lois, et comme s'il pouvait y avoir d'autres lois que les nôtres ! De la prison, morbleu ! de la prison, messieurs ! Il n'y a que cela dans le monde : oui, six ou sept ans d'une chambre bien close à ce petit impudent-là... »

Car vous vous souvenez de « l'affaire à Marseille », rue d'Aubagne, où Sade avait offert des bonbons à la cantharide aphrodisiaque à des prostituées. Le 3 septembre 1677, Sade a été condamné à mort par un juge marseillais « du chef de sodomie et d'empoisonnement sur des prostituées », puis l'année d'après, ç'a été transformé en une « admonestation » au Marquis à qui on enjoignit juste de « mettre un peu plus de décence dans sa conduite » et qui fut condamné à verser seulement 50 livres et à ne plus paraître à Marseille pendant trois ans... Je vous le dis en vérité : même les juges du parlement de Provence sous l'Ancien Régime étaient plus cléments ! Et même, pour revenir à mon modeste cas, dans une autre affaire, le juge des référés, monsieur Rondeau, m'a condamné, le 10 février 2017, à 1 euro symbolique à cause de mes écrits sur le plaignant, et à retirer du manuscrit d'un livre de mille pages trois petits paragraphes. Vous mesurez la différence de traitement entre Paris et Marseille ?

Vous n'avez pas honte, Cyrille Vignon ? Vous vous permettez de juger à la légère, selon vos petites lois contestées depuis des siècles par les plus brillants penseurs artistiques et philosophiques et qui, à chaque occasion, ont, à juste titre, remis en cause la légitimité de cette fausse légitimité inhumaine, absurde, inculte, corporatiste, obscurantiste, obtuse, obstructrice, destructrice, sale, brouillonne, négligente, à laquelle se soumettent de mauvaise grâce les employés du nouveau TGI de Paris porte de Clichy qui pour la plupart songent à démissionner. Le saviez-vous ?

Il suffit, en effet, de voir ce bâtiment dans sa fausse netteté, son aseptisation à vomir, son architecture même, son principe spatial, pour comprendre tout de ce que la Justice n'est pas en train de devenir mais continue de devenir : un misérable business de gratte-papiers marinant dans l'entre-soi, faisant leur beurre rance pour faire entrer le plus d'argent possible dans cette machine vide et avide et la faire tourner pour rien, juste pour faire stresser des accusés pour pas grand-chose selon des règles complètement démodées, usées jusqu'à la corde qu'on tend aux plus flippés pour leur donner des idées... Il est clair que « la Justice » est là pour briser des âmes auxquelles elle ne comprend rien. Voilà pourquoi elle continue à multiplier les procédures paperassières inutiles et encombrantes, afin de bien plumer les différents pigeons (requérants et défendeurs) qui ont le malheur de passer à sa portée.

Je ne suis pas le premier écrivain à m'insurger contre cette pompe à phynances... Vous savez que ce nouveau TGI dont je parle coûte 260 000 euros *par jour* aux imbéciles de contribuables qui ont bien été obligés d'accepter qu'on le construise dans leur dos et sans leur consentement, pour qu'une poignée de juges Ubus continuent à se gaver dedans, tout en hurlant entre quatre murs blancs : « Merdre à la Vérrité ! »

La Justice, c'est du Jarry, mais aussi du Kafka, évidemment... Encore une fois, si je prends exemple sur Kafka, ce n'est pas pour m'illusionner moi-même de vivre quelque chose « à la Kafka », c'est que je vis d'abord quelque chose de « kafkaïen », et que j'en trouve ensuite le reflet consolateur chez mon cher Franz. Moi, ça m'arrive en vrai ! C'est la démarche exactement contraire à celle d'un intellectuel qui va puiser dans les livres des autres une marche à suivre pour sa pauvre petite existence. La mienne est déjà littéraire (et vous en faites désormais partie, Cyrille Vignon) : je n'ai plus qu'à en vérifier les troublantes ressemblances, dirais-je, dans les œuvres de fiction de mes frères en injustice.

Claudiel sur Kafka : « Dans une société inique, l'innocence constitue à la fois un scandale, un danger et un crime. » Je ne vous rappellerai pas cette scène du *Procès* où Joseph K. est convoqué par le juge d'instruction dans une salle pleine de monde et de brouhaha, et où le juge demande à K. : « Vous êtes bien peintre en bâtiment ? » « Non, répond K., je suis fondé de pouvoir dans une grande banque. » Et là, toute la salle rit, on ne sait si c'est à cause de la question ou de la réponse. Eh bien, c'est pareil, c'est comme si vous me demandiez : « Vous êtes bien l'injurieux diffamateur raciste sexiste qui insultez une avocate respectable du barreau de Marseille ? », et que je vous répondais : « Non, je suis un écrivain qui trouve en permanence des idées et des images, qui joue avec les mots et sur le sens de leurs sons, pour me défendre contre les représentants de la société de mon temps qui cherchent depuis plus de trente ans à me faire taire, à écraser mon verbe comme un serpent dans le désert. » Esclaffement général garanti.

Les artistes sont là pour corriger l'ordre établi ; pas pour se laisser corriger par cet ordre établi. Même à l'époque de Sade, il y avait une connivence entre les deux partis : celui du despotisme judiciaire et celui du despotisme littéraire. Tout ça a disparu, avec le reste, avec les restes (de civilisation). Ne vous en plaignez pas !

Le goût de la « Loi » est partout aujourd'hui, c'est une épidémie contagieuse et spontanée : du moindre serveur de bistrot qui vous interdit de vous placer où vous voulez dans son troquet à la grenouille de bénitier qui, dans son église, s'accroche à son prie-Dieu numéroté ; du minable épicier zélé qui pèse au milligramme près ses tomates à vendre au conducteur de bus qui déborde sur le sale boulot du contrôleur, tous pour la Loi ! Qui sort des clous doit être immédiatement crucifié ! Voilà la Loi au *xxi*<sup>e</sup> siècle !

Quand Balzac dit : « La Justice, c'est l'égout de toutes les infamies morales. », qu'attendez-vous pour le condamner, au moins pour la forme ? Quand il écrit que « si le juge avait le pouvoir de lire dans la conscience et de démêler les motifs afin de rendre d'équitables arrêts, chaque juge serait un grand homme », ça ne vous fait pas réfléchir sur votre fonction ? Nul n'est censé ignorer la loi, mais nul n'est censé ignorer la littérature non plus. Et c'est pourtant bien ce qui se passe dans la plupart des tribunaux. Le combat Littérature/Justice est aussi dans le choix des armes : que feriez-vous à ma place ? Si vous étiez écrivain, vous renoncerez à votre travail de surenchère poético-polémique, d'audace visionnaire transgressive, de trouvailles « suicidaires » pour la beauté du style, afin de vous soumettre bien poliment aux lois de la Justice ?

Vous êtes sûr que c'est aux juges de juger les écrivains et de ne pas accepter que les écrivains les jugent ? Vous ne faites donc pas confiance à la justice de la Littérature qui s'exerce toujours en avance sur plusieurs décennies, sinon sur plusieurs siècles ? Le jugement d'un grand écrivain ne peut pas être faux puisque celui-ci ne peut pas avoir tort. Les livres des grands écrivains sont les tables de la véritable Loi. L'aveuglement et la surdité judiciaire doivent s'incliner devant la lucidité littéraire de ceux qui savent de quoi ils parlent.



« On veut l'égalité dans la vie et l'inégalité règne dans la loi » (encore Balzac). « Les lois pénales ont été faites par des gens qui n'ont pas connu le malheur » (toujours Balzac). Il savait, Balzac, comme nous tous (car je me mets dedans, excusez-moi), que ce sont les artistes qui sont en possession de la vérité, que c'est la vérité qui est la véritable justice, et que les gens de Justice n'arrêtaient pas de l'emballoter de tout un tas de couches-culottes légalistes pour l'empêcher de chier dans les bottes du pouvoir.

De toute façon, l'artiste gagne à la fin, quel intérêt de le persécuter de son vivant, de cisailer son œuvre et de lui ôter les moyens de s'exprimer ? Aucun enseignement sur l'Histoire littéraire et artistique n'a fait évoluer la Justice. Vous n'avez pas honte, Cyrille Vignon ?

Votre Haoulia semble penser qu'elle a tous les droits sur « sa » lettre ouverte (comme l'autre le croyait sur « son » tableau...), mais *Où puis-je vous la mettre, Maître ?* est une lettre ouverte... à tous ! D'où s'approprie-t-elle cette lettre qui lui est adressée mais dont le vrai destinataire est l'Art lui-même ? Une œuvre n'appartient pas au public, ni à celui ou celle qui l'a inspirée : elle appartient à l'Art, c'est tout. Le vrai juge, c'est l'Art ; et c'est l'artiste qui fait la Loi.